



COMMUNE DE LOUATRE

Département de l' AISNE - Arrondissement de SOISSONS
Canton de VILLERS-COTTERÊTS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt, le 33 juillet 2021 à 11h30.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Louâtre se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 25 juin 2021.

Présents : Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Nadia MARTIN, Éric HERMANS, Patrick GRYPONPREZ, Anselme MAURICE.

Représentés : Josiane POISSINGER par Annie VANCAUWENBERGE, Catherine LEFORT par Christelle JULLIEN.

Absent : Gilles CURCHOD

Secrétaire de Séance : Annie VANCAUWENBERGE

1°) VOTE DES TAXES

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-03-05 du 27/03/2021

Madame le Maire explique que les bases pour la Taxe Foncière Bâti diminuent et que les bases pour la Taxe Foncière Non-Bâti restent à peu près constantes.

Pour conserver une augmentation des recettes de 2% comme les années précédentes,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :

Taxe sur le Foncier : 47,57 % (dont par départementale de 31,72%)

Taxe sur le Foncier non bâti : 29,29 %

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 h 45.



Le Maire,
Christelle JULLIEN